



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

n° 2024-003

Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	14
Absents	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

Date de convocation

25/01/2024

Date d'affichage

25/01/2024

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme Mireille DERYCKE, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, M. SIAUD Jean-Marc, Mme VERA Martine

Procuration :

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. PINERO Pierre

A été nommée comme secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

CHANTIER DE JEUNES BÉNÉVOLES

Le Maire rappelle que depuis quelques années, la commune fait appel au chantier international de jeunes bénévoles mis en place par l'association Les Villages des Jeunes dont le siège social est fixé sur la commune de Veynes, pour la rénovation de lieux faisant partie du patrimoine communal.

Pour l'année 2023, le chantier retenu était la restauration de la calade Corniche des Marseillais. Ce chantier n'a pu être terminé.

L'association propose de le terminer cette année durant la période du 24 mai au 8 juin.

Le coût estimé de ce projet s'élève à 16 500.00 €. Il est demandé, à la collectivité, une prise en charge de 3 000.00 € ainsi que l'hébergement des intervenants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la continuité des travaux soit la restauration de la calade Corniche des Marseillais
- Accepte la participation de la commune à hauteur de 3 000.00 €
- Inscrit les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2024
- Hébergera les intervenants au foyer communal
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 005-210501664-20240130-2024_003-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rouit'.

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gautier'.

Adrien GAUTIER